

MF rendement

2012



- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- **Durée d'investissement conseillée** : 6 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé)
- **Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité** : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- **Produit émis par SG Option Europe**, société ad hoc de droit français et soumis au risque de défaut de l'Émetteur

MONFINANCIER.com

⁽¹⁾ En outre, l'investisseur supporte le risque de crédit de Société Générale. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support « MF Rendement 2012 », soit 1000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance (le 26/12/2018). En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif.

MF rendement

2012

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à la performance positive ou négative de l'Indice de référence des valeurs européennes Euro Stoxx 50® (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit MF Rendement 2012 est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 50%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 50%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 5,96%).



➤ Caractéristiques de MF Rendement 2012

- Une perte en capital à l'échéance (26/12/2018) si l'Indice Euro Stoxx 50® est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 14/12/2018.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 5, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis l'origine est positive ou nulle.
- Un coupon conditionnel plafonné à 6% p.a. si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré une performance supérieure ou égale à -50% depuis l'origine.

➤ Avantages

- MF Rendement 2012 distribue un rendement annuel de 6% p.a.⁽¹⁾, dès lors que l'Indice Euro Stoxx 50[®] a enregistré une baisse limitée à 50% depuis l'origine.
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité du capital initial plus un coupon de 6% p.a.⁽¹⁾ au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,96%).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a enregistré une baisse de plus de 50% depuis l'origine.
- De l'année 1 à 5, si, à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un coupon de 6% p.a.⁽¹⁾ au titre de l'année. Ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'Indice Euro Stoxx 50[®] en deçà de 6% p.a.

➤ Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 14/12/2012, et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance maximum le 26/12/2018.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50[®] du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,96%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50[®]. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un Indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support MF Rendement 2012 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice Euro Stoxx 50[®] autour du seuil de -50%.

➤ Mécanisme de coupon annuel

De l'année 1 à 5, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine (le 14/12/2012).

CAS FAVORABLE : Si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est négative mais supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Un coupon de 6% p.a.

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est inférieure à -50%,

L'investisseur ne reçoit pas de coupon

➤ Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à 5, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 6% p.a.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



➤ Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance des 6 ans, le 14/12/2018, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance finale de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis l'origine (le 14/12/2012).

CAS FAVORABLE : Si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® est supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 26/12/2018 :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 6% p.a.
(soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,96%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® est inférieure à -50%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 26/12/2018 :

La Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

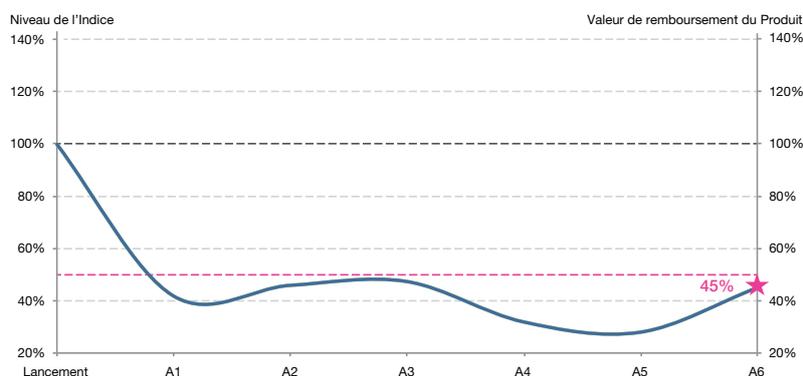
⁽³⁾ La valeur finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustration du mécanisme de remboursement

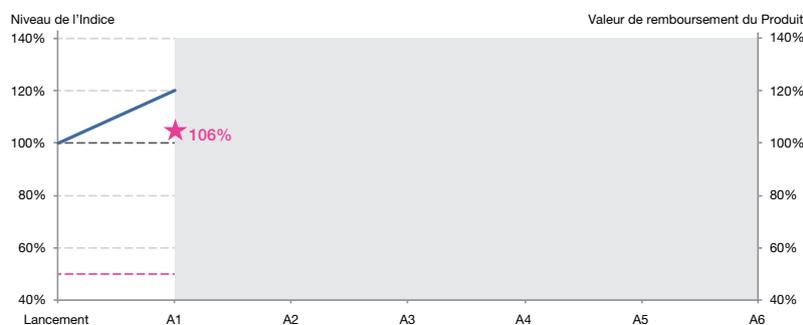
Les données chiffrées utilisées dans cette illustration n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Seuil de remboursement anticipé
- Seuil de protection du capital et de versement des coupons annuels
- Fin de vie du produit
- ★ Valeur de remboursement du produit « MF Rendement 2012 »
- Évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®

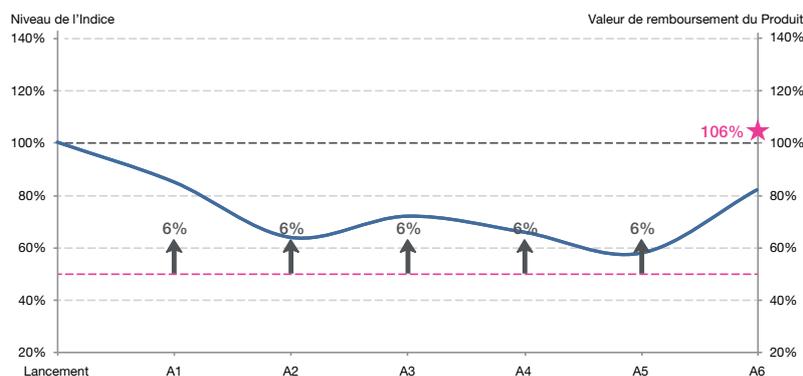
➤ chute de l'Indice supérieure à 50% sur le long terme



➤ hausse de l'Indice à l'issue de la première année



➤ baisse modérée de l'Indice inférieure à 50% sur le long terme



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

-
- À l'issue des années 1 à 5, la performance de l'Indice est inférieure à -50% depuis l'origine. L'investisseur ne reçoit donc pas de coupons au titre de ces années.
 - À l'échéance des 6 ans, l'Indice enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à l'origine (-55%). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la valeur finale de l'Indice, soit 45%.**
 - Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à **-12,4%**.
 - **Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

-
- À l'issue de l'année 1, la performance de l'Indice est positive depuis l'origine (+20%). Le mécanisme automatique de remboursement anticipé est donc activé.
 - **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un coupon de 6% p.a., soit 106%.**
 - Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel brut de 5,8%**, contre un Taux de Rendement Annuel brut de **19,3%** pour un investissement direct dans l'Indice **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

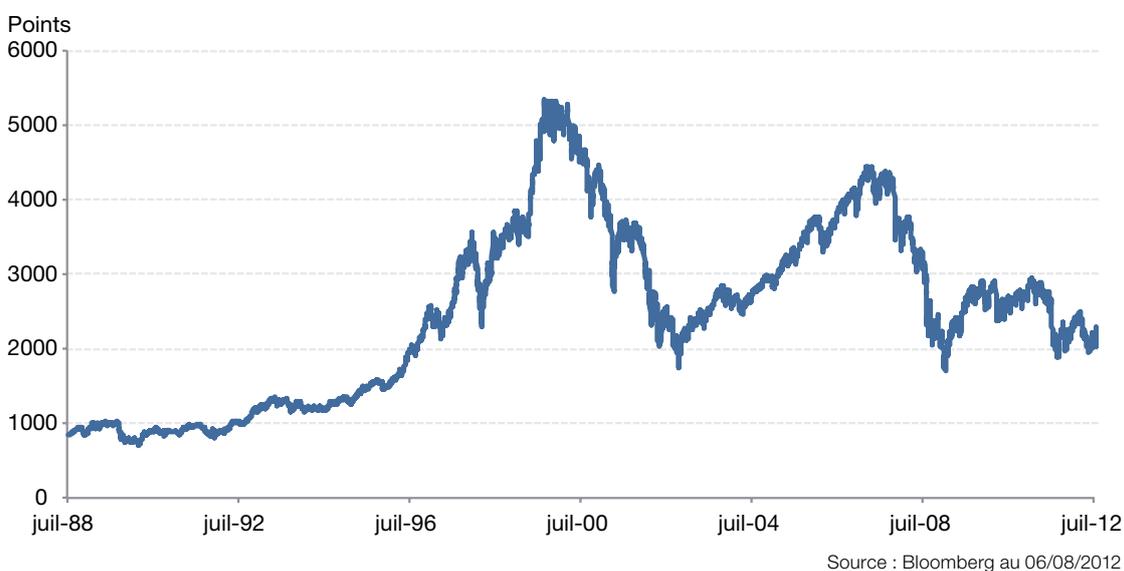
-
- À l'issue des années 1 à 5, la performance de l'Indice est négative mais supérieure à -50% depuis l'origine. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors un coupon de 6% p.a. au titre de ces années.**
 - À l'échéance des 6 ans, l'Indice enregistre une baisse de moins de 50% par rapport à l'origine (-18%). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un dernier coupon de 6% p.a., soit 106%.**
 - Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à **5,96%**.

Le rendement du support MF Rendement 2012 est donc très sensible à une faible variation de l'Indice Euro Stoxx 50® autour du seuil de -50%.

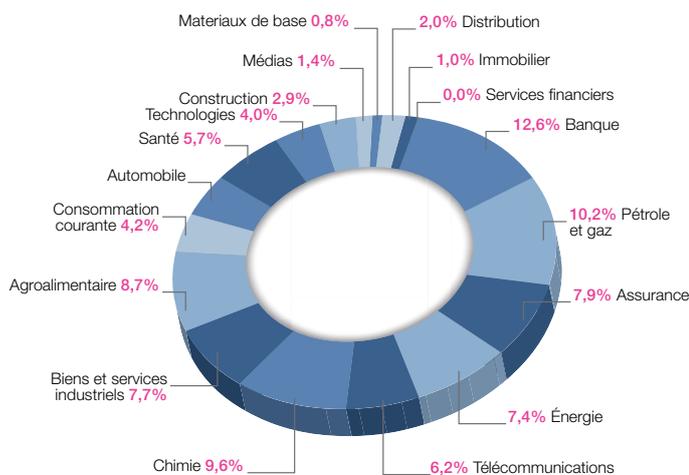
➤ Zoom sur l'Indice Euro Stoxx 50®

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

➤ Évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®

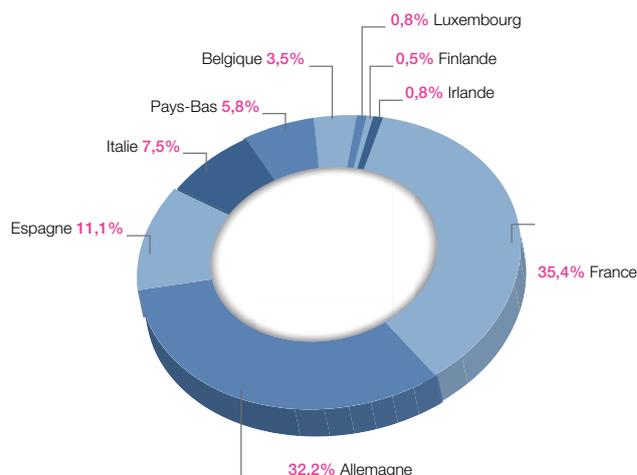


➤ Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 06/08/2012

➤ Répartition géographique



Source : Bloomberg au 06/08/2012

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

➤ Simulations historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années.

Les chiffres relatifs aux performances passées ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

5114 tests ont été réalisés sur des placements similaires à MF Rendement 2012 (même maturité, même Indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour en clôture entre le 31/12/1986 et le 07/08/2012.

- Dans 92% des cas, le produit aurait été remboursé par anticipation à 106%.
- Dans 8% des cas, le produit aurait été remboursé à hauteur de 106% à l'échéance, sans perte en capital.
- Dans 0% des cas, l'investisseur aurait subi une perte en capital à l'échéance.

Source : Société Générale CIB / Bloomberg

TYPE	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit contre garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice sous-jacent.
ÉMETTEUR	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale)
GARANT	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
DEVISE	EUR
CODE ISIN	FR0011307073
CODE EUSIPA	1260
COTATION	Bourse de Luxembourg
SOUS-JACENT	Euro Stoxx 50® (Code Reuters : STOXX50E). Le cours du sous-jacent est publié quotidiennement sur le site officiel www.stoxx.com
ÉLIGIBILITÉ	Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital
PRIX D'ÉMISSION	99,41% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 30/08/2012 au 14/12/2012
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
DATE D'ÉMISSION	30/08/12
DATE D'ÉCHÉANCE	26/12/18
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	14/12/2012 (Initiale); 16/12/2013; 15/12/2014; 14/12/2015; 14/12/2016; 14/12/2017; 14/12/2018 (Finale)
DATE DE PAIEMENT DES COUPONS	26/12/2013; 26/12/2014; 28/12/2015; 26/12/2016; 26/12/2017
DATE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	26/12/2013; 26/12/2014; 28/12/2015; 26/12/2016; 26/12/2017
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit pour atteindre une fourchette achat/vente de 1%
COMMISSION DE SOUSCRIPTION /RACHAT	Néant/Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titre) dont le montant maximum est égal à 0,40% du montant des Titres effectivement placés

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITE DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 28/08/2012, se rattachant au prospectus de base en date du 20 avril 2012, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-12201 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Avertissement relatif à l'Indice : L'Indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Disclaimer de l'Indice Euro Stoxx 50® : Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.



MF rendement

2012

Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



MonFinancier
4, Rue Beaumanoir
35000 RENNES
Tél. 0800 113 133
contact@monfinancier.com

MonFinancier SAS est une filiale de MonFinancier SA.
MonFinancier Société par Actions Simplifiée enregistrée au RCS de Rennes sous le n°494 162 233, au capital de 10 000,00 euros dont le siège social est situé 4 rue Beaumanoir à Rennes.
Courtier d'assurance enregistré à l'ORIAS sous le n°07 031 613 - www.orias.fr - Conseiller en Investissements Financiers référencé sous le n°D011939 par la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
MonFinancier Société Anonyme enregistrée au RCS de Paris sous le n° B451010821, au capital de 506 272,48 euros dont le siège social est situé 17 avenue George V à Paris 8eme. Société cotée au marché Libre Nyse Euronext – Code ISIN : FR 0010882886.
www.monfinancier.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit MF Rendement 2012 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 14 décembre 2012.